

## Remplacer l'inégalité par l'inéquité

Un de mes amis, professeur de droit administratif, était sceptique. Selon lui, l'article 4, alinéa 2, inséré en 1981 dans notre Constitution afin de garantir l'égalité entre hommes et femmes, n'entraînerait aucun changement. Je crains qu'il n'ait eu tort. Car depuis lors, le débat sur l'inégalité influence bon nombre de décisions politiques.

Tout d'abord l'âge de la retraite. C'est chose claire pour MM. Allenspach (conseiller national radical, délégué de l'Union centrale des associations patronales) & C<sup>ie</sup>. Il faut selon eux reculer l'âge de la retraite des femmes de 62 à 65 ans, afin de parvenir à l'égalité avec les hommes. De la recherche de l'équité, on passe à la pratique du nivellement. De même, si la loi permet aux riches comme aux pauvres de dormir sous les ponts, elle ne permet pas que le privilège de payer une taxe non-pompier soit l'apanage des hommes. Une autre logique du Tribunal fédéral est plus difficile à saisir pour le commun des mortel(le)s. Selon le TF, le salaire d'une comédienne qui équivaut à la moitié du salaire d'un comédien n'est pas un salaire inégal. La différence peut s'expliquer par le budget

restreint de la troupe. Pas de discrimination! Le patron est libre de payer la moitié d'un salaire ordinaire également aux hommes...

On sait que la protection des femmes dans le domaine du travail (travail de nuit, le dimanche) ne correspond plus à l'époque des Silicon Valleys. Mais, alors qu'à l'étranger on envisage de protéger femmes et hommes sur une base nouvelle, un fonctionnaire de l'OFIAMT a trouvé le moyen d'en faire moins: il faut résilier la convention internationale qui nous lie dans ce domaine, à cause de notre fameux article 4, alinéa 2 de la Constitution fédérale.

Toutes celles et tous ceux qui, par leur oui à un article constitutionnel, s'attendaient à un changement rapide de la condition féminine ont tout lieu d'être déçus. Car ce ne sont pas aux discriminations dont sont victimes les femmes que l'on s'attaque en premier lieu, mais à l'élimination de leurs rares privilèges. L'article sur l'égalité a d'ailleurs un point commun avec une autre innovation constitutionnelle: l'introduction du référendum populaire en  
(suite en page 2)

(réd) A l'heure où les Vaudois peaufinent leur candidature aux Jeux olympiques d'hiver de 1994, nous avons relevé le passage d'un article paru dans Le Monde du 25 novembre.

### L'Etat va financer de grands travaux

«Les jeux paieront les jeux», disait-on. A cette promesse, s'est substituée une autre logique qui fait intervenir plus directement l'Etat et les collectivités locales. Certes, il est toujours question de faire payer par des recettes commerciales (TV, mascottes, sponsorat, monnaies et timbres) l'essentiel du coût de l'événement, soit 2.5 milliards de francs pour quinze jours de fête. Une fête du sport et de la jeunesse qui devrait être aussi une vitrine du savoir-faire national. Mais la part des droits de télévision, qui ne seront négociés par le CIO qu'après les Jeux d'hiver de Calgary, voire après les jeux d'été de Séoul, en septembre, est passée de 67% à 54% du budget total. Le poste revente de matériel et autres installations provisoires a largement augmenté, ce qui signifie que les futurs sites olympiques, par ailleurs maîtres d'ouvrage, ne conserveront que les installations qu'ils pourront faire fonctionner après 1992. C'est ainsi que le stade d'ouverture, l'anneau de glace de 30'000 places et la halle officielle de patinage artistique de 9000 places à Albertville disparaîtront dès la flamme éteinte.

# L'égalité défigurée

La Suisse n'est malheureusement pas le seul pays où l'application de l'égalité souffre d'une interprétation inattendue. Les femmes américaines en font la douloureuse expérience.

(jd) La concrétisation mécanique, formelle de l'égalité des droits entre hommes et femmes peut conduire à des situations défavorables pour la femme. Ainsi de l'abolition des «privilèges» accordés à nos compagnes qui ne serait pas accompagnée de mesures de promotion de l'égalité: suppression de l'interdiction du travail de nuit qui obligerait des femmes à accepter des horaires nocturnes pour des raisons économiques, retraite à 65 ans, et cela sans que rien ne change à la répartition

traditionnelle des rôles et à la double charge — professionnelle et ménagère — qui incombe encore à la plupart des femmes actives.

L'hebdomadaire zurichois *Die Weltwoche* (n° 45, 5 novembre 1987) donne un aperçu saisissant des effets du droit du divorce égalitaire pratiqué aux Etats-Unis. Au nom de l'égalité, la législation adoptée au début des années 70 a limité considérablement le montant et la durée des pensions alimentaires: au nom de l'égalité, la femme divorcée est invitée à (re)prendre une activité professionnelle afin de ne pas dépendre de son ex-conjoint.

Ainsi l'épouse qui a fait l'économie d'une formation ou qui a abandonné son métier pour se consacrer à ses enfants se retrouve désarmée sur le marché du travail. Sous l'ancien droit, la maison familiale était la plupart du temps attribuée à la femme et aux enfants. Aujourd'hui, l'égalité exige un partage égal du patrimoine, ce qui implique souvent la vente de la maison et la recherche d'un nouveau logement pour la femme divorcée.

## Plus égales et plus pauvres

Ainsi pour de nombreuses mères et leurs enfants, le divorce égalitaire signifie le dénuement. Le nouveau droit explique en partie la croissance du nombre des femmes et des enfants qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté: 78% des Américains dans cette situation sont des femmes et des jeunes de moins de 18 ans. Le conjoint masculin, lui, poursuit sa carrière professionnelle et voit sa situation matérielle s'améliorer.

Face à ce problème, la justice américaine est en train de réviser sa position et deux Etats ont déjà révisé leur législation. Le montant et la durée de la pension sont fixés en fonction des possibilités d'insertion professionnelle de la femme. ■

## Remplacer l'inégalité par l'inéquité

(suite de la page 1)

1874. Réclamé par les forces progressistes, ce sont les conservateurs qui l'ont le plus souvent utilisé.

On peut déplorer la perversion de sens dont a été l'objet l'article sur l'égalité. Mais le droit est un instrument qui peut servir toutes les causes, des plus nobles aux plus critiquables. Un droit fondamental, même inscrit dans la Constitution, n'a de valeur que s'il est utilisé. De surcroît, il se situe dans un contexte de rapports de force inégaux. Certains, mieux organisés, plus attentifs, savent le faire valoir à leur profit.

Dans le domaine de l'égalité, il faut admettre que la révision d'un article constitutionnel ne garantit pas le changement des valeurs sociales et des habitudes. Le droit vécu, surtout dans ce domaine, est celui qui résulte des luttes de militantes et de militants. Les cinquante Appenzeloises qui font recours contre l'élection de leur conseiller aux Etats, à laquelle elles n'ont pas pu participer, en apportent la preuve.

WL

(jpb) Pressé de toutes parts, le Conseil d'Etat genevois s'est résolu à donner de la voix, exprimant ainsi les inquiétudes de la population à l'égard des surgénérateurs de Creys-Malville. On aurait apprécié une plus grande diligence du gouvernement dans cette affaire; l'exécutif genevois connaît bien la constante opposition des citoyens à l'énergie nucléaire et ces derniers, il y a un an, barraient la route à la centrale de Verbois. Mais Genève n'est ni Bâle-Ville ni Bâle-Campagne.

NUCLEAIRE A GENEVE

## Profil bas à haut risque

Au bord du Rhin, les autorités ont tiré les conclusions de l'attitude résolue de l'opinion publique: non seulement elles manifestent leur ferme refus de tout développement de l'énergie nucléaire, mais elles conduisent une politique décidée d'économie d'énergie. A Genève par contre, les autorités ne donnent pas l'impression de prendre très au sérieux le sentiment populaire: plus de six ans pour soumettre au peuple l'initiative «L'énergie notre affaire», un an depuis cette votation pour mettre en vigueur une modeste loi sur l'énergie prête depuis belle lurette et combien d'années encore pour concrétiser cette initiative. Pourtant, Jean-Philippe Maître, responsable de l'économie publique et de l'énergie et futur candidat au Conseil fédéral, aurait là matière à se profiler; en faisant preuve de détermination et d'imagination, par exemple, en exigeant de l'Energie Ouest-suisse qu'elle abandonne définitivement son projet de centrale nucléaire aux portes de Genève. Pour l'heure, le magistrat démocrate-chrétien a choisi le profil bas: soigner son image de politicien dynamique tout en évitant de prendre des initiatives. Il n'est pas sûr que l'image résiste longtemps à la réalité. ■

# Léon Nicole et la scission de 1939

(ag) L'affirmation du mouvement ouvrier a connu ses temps forts; pour l'histoire, autant de passages obligés: les grèves, dont la grève générale de 18, les affrontements de 1932 avec morts d'hommes à Genève et Zurich, les déchirantes révisions de programme, les avatars de l'Internationale. Mais il y a aussi une micro-histoire: création de journaux, de coopératives, d'associations culturelles, sportives, une histoire jalonnée d'échecs, de conflits humains, riche en illusions, pauvre en réussites durables. A mi-chemin entre l'histoire événementielle et l'étude des associations ou des comportements individuels, Pierre Jeanneret a publié une recherche sur *Léon Nicole et la scission de 1939*<sup>(1)</sup>. Un essai qui m'a passionné. Disons pourquoi!

## Méthodologiquement

La période étudiée, qui couvre quelque 25 ans, de la fin de la première guerre mondiale à la fin de la deuxième, est assez proche pour que puissent être interrogés quelques acteurs, que nous connaissons ou que nous avons connus. L'histoire alors est vécue aussi comme un relais de générations, y compris par l'auteur qui, parmi les leaders de ce temps, observe l'engagement du Dr Jeanneret-Minkine.

Cette proximité historique coïncide avec l'utilisation possible de nouveaux supports. L'historien n'est plus tributaire du seul imprimé. L'enregistrement, le film fait partie de sa documentation. A relever l'apport précieux pour l'histoire vaudoise et romande des «Plans-Fixes» assez riches désormais pour passer de la juxtaposition de témoignages individuels à la collection significative et révélatrice d'une époque.

Un vœu. Lors d'entretiens oraux, les historiens devraient se mettre d'accord pour enregistrer la con-

versation et déposer copie de la conversation en un lieu d'archivage commun et reconnu. J'ai fait personnellement l'expérience de cet exercice. Je sais que mes cahiers de notes sur des questions posées à Viret, Guggi, Mme Paul Graber, ne seront guère utilisables pour d'autres que moi, et non contrôlables. (Si un de nos lecteurs historien veut renseigner sur la coordination du dépôt des témoignages: colonnes de DP ouvertes).

## Historiquement

La gauche, par tempérament héréditaire, est prédisposée aux déchirements de tendances. Ses idéologies la distendent en même temps que le rêve toujours renouvelé de l'unité la rassure.

Au lendemain de la première guerre mondiale, avant que la III<sup>e</sup> Internationale n'impose de l'extérieur ses conditions, les socialistes vaudois de l'après-Fauquez avaient déjà connu leurs scissions, leurs journaux concurrents.

Dès 1917, l'URSS oblige à des choix. Mais, contrairement à ce qu'on imagine, les lignes de démarcation ne sont pas franches, même si une minorité (faible) abandonne le Parti socialiste pour créer un parti communiste.

Léon Nicole, unitaire, lutta en 1919 et 1921 pour que les socialistes n'adhèrent pas à l'Internationale communiste. Mais l'unité ainsi respectée bloqua la clarification. Sous drapeau socialiste, il put donner, comme leader et comme journaliste, une orientation stalinienne à son parti. Quand en 1939 et 40, après le pacte germano-russe et l'attaque de la Finlande par l'URSS, il fallut se déterminer, les choix furent souvent faussés: des militants pourtant peu staliniens ne voulurent pas sortir de leur propre section locale socialiste

pour réadhérer au PS, comme de nouveaux venus; l'idéologie et la fidélité se contrariaient.

Ce déchirement est au centre de l'étude de Jeanneret, mais elle est inscrite dans une très large perspective, qui en fait la richesse, celle d'une histoire du socialisme romand entre-deux guerres.

## Philosophiquement

Ces drames politiques se sont joués dans un petit pays et dans un cercle étroit de militants. Qui connaît la vie des partis peut imaginer la somme d'énergie, de passion, de haine ou de fraternité, d'intoxication ou de rigueur, d'agressivité qui les accompagna. Fantastique gaspillage d'affects.

Mais aussi, des hommes ont vécu pleinement l'histoire de leur temps, ont assumé des choix essentiels. Militairement, la Suisse fut épargnée, il n'en résultait pas qu'elle devait être idéologiquement sur la touche. Sous le conflit local se vivait intensément l'histoire mondiale.

Ou encore, on dira: à quoi bon, cette débauche de passion politique pour aboutir à cette Suisse «heureuse et capitaliste». Aucune évolution n'est pourtant inéluctable. Il y a des pays qui se détraquent et se dégradent, il y en a qui gèrent mal leur conflit. Chacun se cherche, s'invente.

Le recul donne au déroulement historique les aspects d'une fatalité. Quand on connaît la réponse — ce qu'il en est advenu — on est toujours tenté de reconstituer les données en fonction du résultat.

L'historien qui retrouve la profession et la déperdition des énergies et des jugements de l'époque ne les restitue pas dans leur vanité, il rouvre ce qui fut le champ des choix, des erreurs, des courages.

## Vœu

Le travail de Jeanneret est déjà la base d'une histoire du socialisme romand d'entre-deux guerres. Souhait qu'il nous donne, à partir de cette recherche, la somme complète. ■

(1) Fonds national suisse de la recherche scientifique 1986/1987

# Un siècle entier

(y) Légiférer en matière d'assurance-maladie n'a jamais été œuvre facile en Suisse; on se souvient du premier échec, celui du progressiste projet Forrer, rejeté en votation populaire au tournant du siècle.

Finalement, le mandat constitutionnel de 1890 a donné lieu à la loi du 13 juin 1911, modifiée à plusieurs reprises depuis lors. La dernière révision globale en date, celle de mars 1964, apportait des améliorations sensibles pour les assurés; ce que voyant, les caisses-maladie renoncèrent au référendum. En 1969, le Département fédéral de l'intérieur songe déjà à une nouvelle révision et nomme une commission d'experts, laquelle produit le fameux «modèle de Flims» (1972) refusé par le Concordat des caisses-maladie. Ce dernier prend en revanche une part prépondérante à la rédaction du contre-projet opposé en décembre 1974 à l'initiative socialiste. Double rejet, compteur remis à zéro, nouvelle commission d'experts dès 1976, blocage des subventions fédérales à l'assurance-maladie dès 1977, avant-projet en novembre 1978, message en avril 1981.

## Coup double

Suivent six années de débats parlementaires qui modifient passablement le projet du Conseil fédéral: pour faire «vite» et présenter leur «programme d'urgence» (1984), les Chambres fédérales renoncent aux sujets les plus épineux, ramenant au passage l'assurance obligatoire d'une indemnité journalière à une allocation de maternité pour toutes les femmes, financée selon le système appliqué pour les allocations pour perte de gain des militaires (APG). Les articles relatifs aux aspects économiques de l'assurance-maladie, fortement inspirés par la Conférence nationale sur les coûts de la santé (1982-83), subissent aussi quelques modifications dans le sens d'une plus grande transparence dans les relations triangulaires entre caisses, médecins et patients.

Du coup, deux oppositions se forment contre le «paquet» voté le 10

mars dernier par les Chambres: d'un côté, on trouve l'Union suisse des arts et métiers et les... femmes célibataires, qui s'opposent à des prélèvements supplémentaires sur les salaires (cela ferait 10,4% au lieu de 10,1% dès le 1.1.1988); de l'autre, il y a tous ceux auxquels la médecine libérale importe davantage que la limitation des coûts. Moteur du comité référendaire, les premiers ont récolté plus de 90'000 signatures, tandis que les seconds, surtout présents en Suisse romande où les Groupements patronaux vaudois roulent pour eux, ont fourni une dizaine de milliers de signatures supplémentaires, permettant ainsi au référendum d'aboutir deux fois en quelque sorte (50'000 signatures auraient suffi à provoquer la votation fédérale du 6 décembre).

## Un pour tous...

Depuis le début de la campagne, les opposants au projet ont déplacé l'accent. Sentant bien qu'il était pour le moins délicat de s'opposer ouvertement au principe même d'une assurance-maternité, ils ont tenté d'abord d'en critiquer les modalités, expressément voulues par le Parlement qui les a imaginées lui-même, faisant dans une mesure peu habituelle son véritable travail de législateur. En Suisse alémanique, on critique encore beaucoup l'allocation de maternité versée à la jeune-mère-riche-qui-ne-travaille-pas, comme on reprochait sa rente AVS à Mme Bührle, figure symbolique de toutes celles qui pourraient se passer de prestations sociales au financement desquelles elles ont largement participé directement ou par l'intermédiaire de leur mari.

En Suisse romande, les opposants mettent désormais plutôt en avant les aspects économiques de la révision de l'assurance-maladie. Les inévitables contrôles et directives suscep-

tibles de garantir la mise en œuvre du «traitement économique» et les indispensables renseignements à donner aux patients en vue d'une meilleure prise de conscience des frais (factures détaillées notamment) font enrager certains médecins, et plus encore les responsables des cliniques privées. Ces messieurs-dames se drapent dans leur blouse ultrablanc pour défendre en réalité l'intégralité de leurs confortables revenus; la manœuvre est certes légitime, ou en tout cas compréhensible, mais elle inspire un parallèle frappant dans l'usage fait du secret professionnel: les médecins en l'occurrence, comme les banquiers en d'autres circonstances, évoquent volontiers cette clause en leur propre faveur, alors que le législateur l'a énoncée dans l'intérêt supérieur des tiers, patients ou clients. Pour preuve: voir les études poursuivies et les statistiques dressées depuis des années par la Caisse-maladie du canton de Berne (CMB/ KKB), qui prend très au sérieux son rôle de modératrice des coûts, n'hésitant pas à dénoncer nommément certains responsables de l'explosion des frais médicaux.

## ...tout en un

Par ailleurs, on entend beaucoup parler, avec regrets dans la voix, de ce paquet malheureusement ficelé, à prendre ou à laisser comme un tout, quelle horreur. L'horreur remonte loin en arrière puisque de tout temps la maternité a été assimilée à une maladie dans la législation suisse. En demandant la création d'une assurance-maternité, le constituant de 1945 avait sans doute en vue une institution autonome. Cela n'a pourtant jamais été compris ainsi et le Parlement a suivi le Conseil fédéral sur la voie de l'analogie discutable, partiellement corrigée par le changement d'appellation, puisque la LAMM (Loi sur l'assurance-maladie et la maternité) devrait remplacer la LAMA (Loi sur l'assurance-maladie et accident).

Il en sera ainsi dès 1989 vraisemblablement si le peuple dit oui le 6 décembre au programme d'urgence concocté par les Chambres, qui l'ont finalement approuvé à de très confortables majorités — à l'unanimité même au Conseil des Etats d'où

## 2. L'exemple japonais

(jd) Plus que tout autre pays industriel, le Japon a été confronté très tôt à des dégâts écologiques considérables provoqués par un développement économique rapide. Le désastre de Minamata est encore dans toutes les mémoires.

Le tournant décisif dans la protection de l'environnement se situe au début des années 70, grâce à quatre jugements qui révolutionnent la notion de responsabilité. Pour les juges japonais, il n'est plus nécessaire de faire la preuve scientifique qu'un dommage est dû à un produit toxique; la fréquence statistique d'un dommage en présence d'un toxique suffit. Par ailleurs, la responsabilité de pollueur est dite objective: nul besoin qu'il y ait faute ou négligence. L'entreprise est également responsable des effets provoqués par la combinaison de plusieurs produits, même si elle n'a émis qu'un seul de ces produits. Les juges ont estimé que les industries devaient prendre des mesures de sécurité complètes contre les risques très peu probables. Enfin, ils ont considérablement allégé les conditions d'administration de la preuve du dommage imposées au lésé.

Ces jugements ont eu un impact considérable. Les autorités ont fixé des prescriptions plus sévères et les entreprises, craignant la multipli-

est sortie l'idée d'une allocation de maternité copiée sur le système des APG. De toute manière, après l'urgence, il faudra bien affronter le plus long terme; pour cela, deux initiatives populaires ont été déposées en 1985 et 1986, respectivement par le Concordat des caisses-maladie (390'000 signatures en six mois) et par la gauche politique (PSS) et syndicale (USS). La réforme du système d'assurance-maladie reste un processus difficile, dont on peut tout au plus espérer qu'il s'achèvera quelque part entre le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'article constitutionnel 34 quinquies sur l'assurance-maladie et celui du rejet de la Lex Forrer. ■

cation des procès en dommages et intérêts, les ont respectées. A l'instar des Etats-Unis, le Japon a introduit le système de la globalisation (DP 884) — la quantité d'émissions autorisées est fixée pour un groupe d'entreprises, qui restent libres de choisir les moyens nécessaires au respect de la prescription. La loi japonaise fixe un cadre général, des normes de qualité de l'environnement et des limites maximales d'émission. L'application se concrétise par des accords — actuellement plus de 24'000 — entre les entreprises d'une part, les autorités et les associations d'habitants d'autre part. Ainsi, il est possible de tenir compte des conditions locales, aussi bien écologiques qu'économiques.

### L'indispensable information

La propension des entreprises à respecter ces accords, et même, à faire mieux encore, est stimulée par la crainte d'un procès et ses conséquences financières.

Le succès de la politique japonaise est dû en grande partie au système d'information développé sur l'état de l'environnement. La qualité de l'air et de l'eau est observée en permanence et les données sont portées à la connaissance du public.

De manière générale, l'exemple japonais montre que l'exhaustivité et la publicité de l'information sur la qualité de l'environnement sont des conditions indispensables à la réussite d'une politique fondée sur une loi-cadre et des solutions flexibles. En effet, seuls des citoyens informés peuvent contrôler l'action des entreprises et faire usage des voies de droit. Et de ce fait les entreprises sont devenues très sensibles à leur image de marque écologique.

On pourrait penser que l'effort au-

(rg) Mercredi 18 novembre est sorti le premier numéro du *Quotidiano*. Le septième journal du Tessin est dirigé par Silvano Toppi, ancien directeur du *Giornale del Popolo* qui fut congédié début juin par Mgr Corecco, évêque de Lugano. Vendu ces jours-ci à 12'000 exemplaires, le *Quotidiano* devra se stabiliser autour des 8'000 copies pour vivre: si l'entreprise réussit, il s'agira non seulement d'une revanche personnelle de Toppi sur le catholicisme social-intégriste de *Comunione e Liberazione*, mais aussi d'une brèche ouverte dans la presse quotidienne tessinoise, dont la grisaille est proportionnelle au nombre de titres.

### Presse tessinoise

Le *Quotidiano* innove sur plusieurs points: imprimé en Italie, il sort du mardi au dimanche; il a une mise en page horizontale des articles et un format original, il bouleverse l'organisation des nouvelles tessinoises par régions et consacre une grande partie de ses pages «à la réflexion».

A signaler aussi, dans la presse de gauche, la disparition de *Passa-parola*, organe de la Communauté des Socialistes Tessinois (CST) de Dario Robbiani, dont la rédaction a fusionné avec celle de *Politica Nuova*, qui est ainsi devenu l'hebdo du PSA et de la CST (en attendant la fondation du Partito Socialista Unitario, en janvier 88).

quel l'industrie japonaise a été contrainte par la justice et les protestations du public a eu un effet économique négatif. Bien au contraire: le souci de protéger l'environnement a conduit à économiser l'énergie et a contribué à stimuler des modes de production minimisant l'emploi des matières premières. Le besoin en équipements dépolluants a permis la création de nouveaux emplois.

Les voitures japonaises, équipées de catalyseurs depuis plusieurs années déjà, n'ont pas à craindre les prescriptions qui sont ou qui seront édictées par les pays européens. ■

# Le choc des mots...

Aimez-vous Piranèse et ses *Prisons*? Dans ce cas, vous ne sauriez manquer d'apprécier à sa juste valeur la nouvelle Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, à Dorigny. Si vous avez du goût pour les couloirs, pour les tubulures, pour les tuyaux — et pour la lumière artificielle... On songe aussi à cet étonnant artiste moderne qu'est Escher (vous avez lu *Escher-Gödel-Bach?*). On songe encore à *Huit-Clos*, de Sartre: «Garcin: ..*Et dehors?* - Le Garçon, ahuri: *Dehors?* Garcin: *Dehors, de l'autre côté de ces murs?* - Le Garçon: *Il y a un couloir.* - Garcin: *Et au bout de ce couloir?* - Le Garçon: *Il y a d'autres chambres et d'autres couloirs et des escaliers.* - Garcin: *Et puis?* - Le Garçon: *C'est tout.* - Garcin: *Vous avez bien un jour de sortie. Où allez-vous?* - Le Garçon: *Chez mon oncle, qui est chef des garçons, au troisième étage.»* Dieu merci, le cher Henri Miéville, professeur de philosophie, n'est plus de ce monde: je ne crois pas qu'il se serait jamais retrouvé dans ces lieux. A propos d'enseignement, j'ai compté autrefois parmi mes élèves

M. Olivier Delacrétaz, aujourd'hui animateur de la Ligue vaudoise et de *La Nation*. Il me fait l'amitié de m'envoyer un numéro de *PS Magazine*, ou plus exactement un supplément dudit, édité par l'Office fédéral de la santé publique: *Corps à Cœur*, consacré à l'amour, au sexe et au sida, avec à l'appui une interview exclusive (ça, c'est chic!) de Chrissie Hynde et une bande dessinée conçue tout exprès pour des débiles légers, par des débiles légers.

Catastrophe! Je constate: 1. que sur ce point, je me trouve du même côté que la Ligue vaudoise; et 2. moi qui croyais n'avoir pas mon pareil pour découvrir des textes particulièrement stupides — que j'ai trouvé mon égal. «*J'ai maintenant 35 ans et j'ai donc grandi durant les années cinquante, à une époque où tout le monde était horriblement coincé,* déclare Chrissie, qui appartient à l'immense cohorte de ceux qui s'imaginent que tout a commencé à leur naissance. *Tous les sentiments et les pulsions étaient réprimés. La sexualité était bien sûr un sujet tabou.* Tu parles, Charles! *J'irai cracher sur*

*vos tombes* est de 46, *La Disubbidienza*, de Moravia, de 48 (suivant *La Romana* et d'autres); *Les nus et les morts*, de Norman Mailer, itou — et Sartre faisait paraître dans ces mêmes années *Les chemins de la liberté*.

Pour le reste, la mignonne ne dit pas trop de sottises. Seulement, tant qu'à faire, et si l'Office fédéral avait le désir légitime de publier quelques incongruités, pourquoi ne pas s'adresser à quelqu'un de chez nous? Il y a d'ailleurs mieux: frappé sans doute par le fait que beaucoup ignorent ce qu'est la sodomie («*On dit sodomite, Monsieur,*», répondait Verlaine au juge qui lui demandait s'il était *sodomite*), l'Office propose (p. 10) cette phrase, qui vaut son pesant d'or: «*Après éjaculation, retirer le membre du vagin ou de l'anus. Ce faisant, retenir le préservatif à la base du membre...*».

Et voilà, si j'ai bien compris, ce que l'autorité (cantonale?) inviterait les autorités scolaires à distribuer aux élèves... Je ne partage en aucune façon la foi catholique, mais je ne crois pas qu'on ait le droit de mépriser ainsi ouvertement les convictions d'autrui....

Et dire que je voulais parler de Buenzod, de Junod, de Claire Masnata... et de René Berger.■

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

Jean-Daniel Delley

André Gavillet

Raoul Ghisletta

Jacques Guyaz

Yvette Jaggi

Wolf Linder

Charles-F. Pochon

Point de vue:

JeanLouis Cornuz

### Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

### Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

### MORALE COMMERCIALE

## L'exportation des médicaments

(ag) Ce qui est bon (ou pas bon) pour soi peut-il l'être pour les autres? C'est un problème de morale individuelle. Mais aussi un chapitre difficile des relations internationales. A deux reprises, DP a posé la question à propos de l'exportation des médicaments: pourquoi vendons-nous à l'étranger un produit non homologué en Suisse?

La réponse est en deux temps. Ce serait, nous dit-on, légiférer dans un domaine de libre commerce; et si réglementation il doit y avoir, il appartient aux pays importateurs de l'édicter, comme exercice de leur souveraineté.

Et pourtant.

Les Etats-Unis, gardiens, dit-on, du libéralisme commercial, connaissent une telle loi, assouplie certes par l'administration Reagan, mais qui repose sur le principe: si pas bon pour nous, pas bon pour les autres.

Dans d'autres domaines, l'application de cette règle est constante. Lorsque le Conseil d'Etat vaudois interdit non seulement la vente, mais encore la fabrication du vacherin Mont-d'Or, il protège les consommateurs indigènes, et de surcroît tout consommateur quel qu'il soit.

Lorsque la Suisse ne reconnaît pas, en vue d'une extradition ou d'une

enquête pénale, des délits ou des crimes que ne sanctionne pas son propre code pénal, qu'il s'agisse, pour prendre des exemples récents, de la fraude fiscale ou de l'association de malfaiteurs, elle étend à des étrangers sa propre conception du droit.

Bref, la question posée à propos des médicaments est ni isolée, ni insolite.

DP avait annoncé qu'il ouvrirait ses colonnes à M. Frank Bridel, responsable de Pharma Information (service d'information de Ciba-Geigy, Roche et Sandoz), s'il voulait aborder ce sujet.

C'est chose faite:

*Vous me demandez pourquoi la Suisse ne pourrait pas interdire l'exportation (ou la vente par les filiales) de produits «écartés» par le contrôle suisse des médicaments. N'étant pas le directeur de l'OICM (Office intercantonal de contrôle des médicaments), je réponds évidemment à titre personnel.*

*Le mot «écarter» exprime la méfiance: il sous-entend que l'on enverrait aux malheureux du Tiers monde des médicaments assez bons pour eux mêmes s'ils sont mauvais pour nous! Et, vu cette méfiance, la portée d'une telle interdiction serait «considérable».*

Voici ma réponse:

*1. Un médicament peut n'être pas (ou plus) enregistré en Suisse, tout simplement, non par décision négative de l'autorité compétente mais parce que son producteur l'a retiré faute de succès sous la pression des concurrents ou ne l'a jamais proposé parce que le marché helvétique n'était pas assez important: c'est facile à imaginer pour certains produits destinés aux tropiques. Il y a toujours, parmi les médicaments enregistrés en Suisse, des produits destinés à la seule exportation. De toute façon, «non enregistré en Suisse» n'est nullement synonyme de «mauvais»: il y a d'autres autorités d'enregistrement fort exigeantes.*

*2. Je connais le cas d'un médicament suisse retiré par son producteur, surtout sous la pression de ceux qui le trouvaient «trop toxique», mais demandé par au moins un grand pays du Tiers monde. Les imitateurs se sont chargés de prendre le relais.*

*3. L'OICM est de tradition suisse. Donc il a tendance à respecter la souveraineté des autres Etats et à ne pas interdire là où cela ne lui paraît pas indispensable.*

*4. Je ne sais pas si l'interdiction proposée par DP aurait une portée considérable, et auprès de qui, mais enfin, pourquoi pas?*

*5. En tout cas, elle ne gênerait pas les bonnes entreprises suisses, qui sont sérieuses et n'ont que faire d'un quelconque «double jeu». De toute façon, les grandes maisons offrent des stages aux fonctionnaires du Tiers monde désireux de se former dans divers domaines, notamment le contrôle de la qualité, c'est-à-dire l'art de distinguer le bon grain de l'ivraie. Elles ne le feraient pas si elles redoutaient une telle distinction.*

On nous permettra un bref commentaire.

Il est possible qu'un médicament destiné à une population tropicale ne soit pas enregistré en Suisse, marché étroit et soumis à un autre climat. Mais l'internationalisation extrême de toute chose (tourisme, commerce, échange de marchandises) nous fait douter que ces cas soient nombreux, s'ils existent. De toute façon, la collaboration avec les autorités sanitaires compétentes des pays concernés est facile à imaginer.

Pour le reste, c'est effectivement une question de morale. Pas possible de dire: si nous sommes trop pointilleux, d'autres concurrents auront moins de scrupules.

Mais quelle serait la portée d'une législation dont on nous répète qu'elle ne gênerait pas les «bonnes entreprises»?

Nous pensons que la Suisse, comme pays internationalement privilégié, doit être à la recherche d'une «exemplarité». Son image internationale s'est ternie: elle est celle d'un pays qui ne se brûle jamais, mais sait tirer les marrons.

D'où la nécessité, dans les domaines les plus divers, d'offrir une autre image. Nous le dirions pour l'importation d'armes, pour l'aide au Tiers monde, pour certains abus du secret bancaire, pour l'exportation des médicaments.

C'est notre conception de la politique étrangère. ■

(jg) C'est bien connu, les livres de science-fiction parlent d'abord du présent, même si c'est à l'insu de leurs auteurs. Et les sociétés prétendument futuristes décrites ne sont en général qu'un reflet de la situation actuelle. Un stage récent à Angers nous a permis de faire le point sur l'image de la société dans la littérature de science-fiction, et cette vision n'a rien d'attrayant.

Un des courants moteurs de la science-fiction contemporaine s'est baptisé les Cyberpunks. Les auteurs (K.W. Jeter, Bruce Sterling) décrivent des mondes décadents, hyper-violents, à mi-chemin de l'univers du Chicago de la prohibition et des banlieues terrorisées par des bandes de voyous, où l'autorité n'existe plus, où le plus fort gagne et où la drogue est souvent omniprésente (Dr. Adder, de Jeter, publié chez Denoël) quand ce n'est pas la domination de la télévision et de la vidéo (le Manteau de verre du même auteur). Tout est glauque, moite et désespéré, c'est la science-fiction du no future.

SCIENCE-FICTION

## Pas gai

Bien que l'on ne puisse ici parler de courants, une autre tendance de la science-fiction contemporaine est de présenter des univers purement techniques gouvernés par des élites nettement fascinantes. Un des auteurs les plus représentatifs est ici une américaine, C.J. Cherryh, dont les romans se déroulent très souvent dans un univers totalement clos (station spatiale) qui sent le fer, la graisse et la mécanique, où il y a en général des humains terrorisés au bas de l'échelle et un petit groupe qui domine d'une poigne de fer tout en haut. Là aussi, exaltation de l'héroïsme, de la violence dans un climat légèrement sado-masochiste (voir en particulier *Fortesse des Etoiles*, éditions OPTA).

Bien sûr, il y a aussi une science-fiction optimiste et humaniste, mais plutôt en minorité et ce ne sont pas forcément des bons auteurs. Bref, un univers étonnamment dur et cruel, dont on ose espérer qu'il est seulement le résultat de la réaction fantasmagorique de l'auteur et pas un avatar à venir de notre monde réel. ■

# Goldorak battu

(jg) Noël approche. Du coup, les catalogues se multiplient dans la boîte aux lettres; parmi eux, celui des jouets Weber. Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'adore les catalogues de jouets et je m'y plonge toujours avec délectation.

Dès la page 2, un charmant bambin chevauche un canasson en bois, alors que juste à côté, une petite fille à couettes utilise un aspirateur-jouet dont il est dit qu'il aspire vraiment la poussière, pour 89 francs. Une page plus loin, deux garçonnets jouent avec un train en bois pendant qu'une gamine utilise un fer à repasser «qui fonctionne réellement», avec bien sûr la planche adéquate.

En continuant, j'aperçois trois autres petites filles promenant qui un landau («modèle robuste, pliant» à 129 fr), qui une poussette en osier, voire une splendide poussette pliante et articulée (169 fr).

Bref, nous voilà rassurés sur la permanence des valeurs transmises à nos chers petits et sur la continuité des rôles dévolus traditionnellement aux femmes. Ceci dit et hors de tout persiflage, les marchands de jouets, comme tous les commerçants, sont soucieux de vendre des produits correspondant à un marché et cette chaîne de magasins a les moyens de conduire les études de marketing nécessaires. On en reste d'autant plus effaré.

Remis de mes émotions, je continue à tourner les pages. Je tombe sur la rubrique des jeux. Me voilà mis en appétit par le «Jeu de l'année 86» baptisé «Heimlich et Co», une histoire d'espionnage industriel apparemment. Oh! rage, oh! désespoir, j'apprends en lisant que ce jeu n'existe qu'en allemand. Examinant attentivement la douzaine de jeux photographiés sur cette double page, je constate que seuls les versions allemandes sont présentées; plusieurs n'existent d'ailleurs que dans cette langue. Il y a même un «Tim et Struppi» qui n'est autre que notre Tintin et Milou et dont il existe heureusement une version française.

Bien sûr, nous comprenons aisément le concepteur du catalogue; il eût été plus coûteux de faire des photos

différentes pour les versions française et allemande. Disons que la solution retenue n'est pas très «suisse», que tout cela n'est pas très grave, mais sans doute significatif d'un certain dédain du petit monde publicitaire zurichois.

Heureusement, j'ai pu m'éclater quelques pages plus loin avec une véritable armée de montres. Depuis Bruno Bettelheim et quelques autres, on sait que l'utilisation du fantastique, des ogres et des monstres est une composante normale des jeux de nos chers petits. Je rêve de retourner contre les auteurs du catalogue le «Decepticon Predacon Sharkticon» qui ne coûte que 49 fr 90 et dont j'apprends qu'il est «le plus étonnant des cinq «Predacons» qui, réunis, forment le grand «Transformer Predaking». Allié avec le «Headmaster Decepticon Skull Scruncher» (une espèce de crocodile apparemment), je serai invincible. Tremblez, fabricants de jouets, le «Monstroid Crabor» (69,90 fr) arrive...■

## EN BREF

Même des journaux financiers s'étonnent des loyers payés par les restaurateurs renommés de Zurich. La *Handelszeitung* (12.11) évoque le déménagement possible d'un restaurateur dont le loyer est passé de 20'000 à 40'000 francs. Le locataire a fait remarquer qu'il lui était impossible de supporter une telle charge. Un autre cas d'un loyer de 80'000 francs par mois est évoqué. Ne vous étonnez plus du prix de vos repas!

La revue bancaire *Schweizer Bank* (11) n'a trouvé qu'une expression américaine pour définir la fonction qu'exercera le Professeur K. Schildknecht à la tête de la Banque Leu:

## Branches rentables

(ag) Un lecteur, de la région zurichoise, s'est assuré contre la maladie à la *Zurich assurances*. Recevant notification d'une hausse de 35% de ses cotisations, il a eu la curiosité de demander quels étaient les bénéfices de la société (après amortissement et mises en réserve). Il a obtenu les chiffres suivants:

- 1982	90,1 mio
- 1983	101,4 mio
- 1984	111,9 mio
- 1985	123,5 mio
- 1986	140,7 mio

Jolie progression! L'assurance est encore un exercice de haute rentabilité. Chaque secteur a sa comptabilité propre. Ceux qui rapportent doivent continuer à rendre, les autres (assurance-maladie) ne doivent pas coûter. Comment, sinon, pourrait-on gagner 140 millions?

Mais que notre lecteur s'inscrive à une mutuelle! Ce n'est pas meilleur marché. Il n'y a pas de bénéfice tiré d'autres branches. Mais y adhérer, c'est un choix de portée politique.■

«Chief Executive Officer (CEO)». Schildknecht est cet ancien directeur de la Banque nationale que la majorité bourgeoise n'a pas voulu, il y a quelques années, nommer directeur général de la BNS. Il est de sensibilité socialiste et a même été candidat de ce parti au Conseil national en 1971 (liste Zurich campagne).

Crise au PDC du canton de Berne: la conquête d'un siège au Conseil national par le directeur de la Société suisse des hôteliers a provoqué la démission du président cantonal Hans Popp, haut fonctionnaire de l'Office fédéral de l'agriculture. Il avait fait une remarque critique au sujet des investissements électoraux du candidat heureux. Celui-ci a rectifié: la Société suisse des hôteliers a mis 50'000 francs à disposition pour sa campagne et non pas 100'000. Quant à sa mise personnelle, elle est de 5000 francs.